

Élections

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1708

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Primaires et verrouillage

La tendance veut que les adhérents à un parti soient associés directement à la désignation des candidats. Mais cette participation se heurte aux exigences des alliances. La gauche vaudoise découvre spectaculairement cette contradiction. Quel choix pour les socialistes?

Entre tous les candidats présentés, les citoyens électeurs choisissent; ils confèrent aux élus la légitimité démocratique; ils exercent leur souveraineté. Mais qui, en amont du processus décisionnel, choisit les candidats? Ceux qui détiennent ce droit disposent d'un pouvoir, arithmétiquement et réellement, supérieur à celui des citoyens. Ils ne sont, disons, que quelques centaines de délégués à décider alors que les électeurs se recensent par centaines de milliers ou par millions. Certes il ne s'agit que de décisions internes à un parti qui organise selon ses règles la sélection de ceux qui le représenteront. Mais ce préchoix a aussi une portée décisive et publique. Celui qui n'est pas retenu ne participera pas à la compétition. Éliminé avant d'avoir pu courir.

Ce pouvoir de sélection peut-il être démocratisé, c'est-à-dire exercé, non pas par des délégués, mais par chaque adhérent? Tout membre du parti disposerait d'une carte de vote, lui permettant d'exercer un droit politique, privé mais déterminant, celui de participer au préchoix. En France, dans la perspective de la présidentielle, ce droit est considéré comme si important que le parti socialiste et l'UMP le font valoir avec succès comme un outil de recrutement.

Une tendance profonde

Les spectacles primaires du parti socialiste français peuvent faire croire à un effet de mode. De surcroît les médias aiment tant les combats de chefs et les affrontements personnalisés. En Suisse où les adhérents aux partis sont peu nombreux, les décisions se prennent souvent en assemblée générale où chaque participant dispose d'une voix. Et l'élection-phare, celle du Conseil fédéral, ne se fait pas au suffrage direct. Mais on aurait tort d'en conclure que cette évolution ne nous concerne pas. Car elle doit être mise en relation avec la révolution d'Internet. Tout candidat peut avoir son blog, dialoguer, se faire connaître, éta-

blir des liens directs. On s'éloigne de la politique à l'ancienne, telle qu'on la caricaturait, sérail, cooptation, parrainage, filiation, clientélisme. Le jeu politique nouveau n'est peut-être pas devenu pour autant idyllique, mais c'est se méprendre gravement de ne pas tenir compte de ce besoin de participation directe, élargie.

4-4

Or cette tendance réelle et nouvelle à l'ouverture se heurte aux exigences des coalitions en système majoritaire. Comment parler de préchoix quand les conditions préalables imposées par les ententes interpartis font qu'il n'y a plus de choix? Les partis vaudois en donnent l'illustration.

Alors que, durant cette législature, le Conseil d'Etat a été perçu comme travaillant dans un esprit de collaboration avec prédominance radicale-socialiste, la campagne électorale a été présentée (jusqu'à décision des Verts) comme devant être un affrontement gauche-droite, déterminant le vainqueur, détenteur de la majorité, soit 4 sur 7.

A gauche, les deux socialistes et le Vert se représentant, le quatrième ne pouvait être que le candidat popiste, soit le récurrent Josef Zisyadis. Alors que la tendance profonde est celle de l'ouverture, alors que beaucoup de citoyens pouvaient légitimement souhaiter la bascule, mais avec un choix ouvert, par exemple trois socialistes et un Vert, ou deux Verts et deux socialistes, ou deux socialistes, un Vert et un popiste, etc., impossible! La liste était verrouillée. Pas d'autre choix, sous peine de jouer contre son camp, que de voter pour Josef Zisyadis dont l'imprévisibilité est connue. Dans l'actualité la plus récente, il invite avec «A gauche toute» à voter «blanc», le 26 novembre pour le milliard aux pays de l'Europe de l'Est.

Les Verts en présentant deux candidats ont fait sauter le 4-4. On peut y voir une péripétie locale, un jeu d'ambition personnelle. Mais la gauche, en dépassant les susceptibilités, gagnerait à réfléchir aux be-

soins croissants des citoyens d'être associés aux choix, en opposition à ce qu'on pourrait considérer comme la carte forcée.

Deux tours

La conciliation du vote de conquête et du vote utile où l'on choisit ses alliés est rendue possible par le système d'élection à deux tours. Dans une situation de ballottage prévisible, même si quelques magistrats franchiront peut-être d'emblée la barre de la majorité absolue, le second tour permet d'ajuster la prétention conformément au verdict du peuple et de confirmer les alliances. Mais encore faut-il avoir initialement affiché son ambition. Le parti socialiste vaudois a toujours voulu que la barre soit placée un cran plus haut, un candidat de plus que l'effectif de sortie de législature, quand bien même cette volonté a eu quelques fois pour effet de mettre sur la touche des magistrats dont le mandat n'a pas été renouvelé. Les Verts lui ont rendu sa liberté d'action, celle, naturelle, de présenter au premier tour trois candidats socialistes, même si l'accord avec le POP n'est pas remis en cause. Alors qu'il présente un bilan positif, renoncera-t-il à cette affirmation de soi? *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch
www.domainepublic.ch